

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Association loi 1901 - 191, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

COMPTE RENDU DU BUREAU DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009 *ADCF - Paris*

Membres présents :

Pascal FORTOUL, Président
Jean-Paul VOGEL, Président délégué
Jean-François DAUVERGNE, Trésorier
Patrice BRETON, Secrétaire
Bernard MÉRY, Vice Président
Philippe PASQUET, Vice Président, délégué régional Aquitaine

Assistaient :

Marie-Agnès DUCROT, assistante
Laurence ANGLEYS, ADGCF, chargée du partenariat

Excusés :

Marie-Noëlle ANDURU, Michel BIRÉ, Jacques BOUYAT, Anne-Claire CHOQUER, Jean-Charles De BELLY, Dominique GARNIER, Agnès GORI-RASSE, Pierre LORY-FORET, Georges PAUCHARD, Patrick PHULPIN, Frédéric PIN, Martine POIROT, Catherine WALLYN

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Point sur la refonte du site Internet de l'ADGCF (suite à la réunion du 27 novembre),
- Relèvement du montant des cotisations de nos adhérents pour 2010, suite au questionnaire adressé,
- Organisation d'une réunion nationale commune avec le SNDGCT sur la réforme des collectivités territoriales,
- Point sur les réformes en cours,
- Questions diverses.

4- Point sur les réforme en cours :

Le point sur la réforme de la TP est présenté par Nicolas PORTIER.

Les simulations présentées par le Gouvernement le sont à un instant T, selon l'avancé »e du travail parlementaire. Elles sont donc déjà obsolètes.

(simulations à jour de la réforme sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances :

http://www.economie.gouv.fr/themes/politique_fiscale/tp-cet/index.html)

Après l'examen au Sénat, transformation de la dotation de compensation en dégrèvement et la part de la CCVA pour le bloc communal est fixé à 26,5%. Le taux de la CCVA est unifié à 1,5% avec abaissement de la première tranche à 152 000 €. Cela impose des obligations déclaratives aux entreprises. On substitue des bases dynamique à des dotations bloquées.

Sur le foncier bâti industriel, l'abattement de 15% aurait aussi impacté tout le foncier bâti ; l'abattement ne concernera que le foncier des entreprises avec un abattement porté à 35%.

Avec l'augmentation de la part de CCVA pour le bloc communal, on risque de perdre la TASCOM et un peu des IFER.

On perd la foncier bâti des régions qui revient aux départements. Cela entrainerait une augmentation des recettes seulement assise sur la TH. Il s'agit d'une fiscalité mixte partielle. La commission mixte paritaire se réunit le 16 décembre.

L'ADCF demande une déliaison partielle des taux entre communes et communautés avec un coefficient de 1,25 et une fiscalité mixte totale.

Reste la question de la modernisation des valeurs locatives : une commission va être installée ; il faudra une unification des valeurs locatives sur les territoires intercommunaux.

Sur la réforme des collectivités territoriales, la commission des lois du Sénat a commencé ses travaux d'examen du projet. Il y a une proposition commune de l'AMF et de l'ADCF sur l'achèvement de la carte intercommunale et la constitution de la CDCI.

L'ADCF propose seule le transfert de la compétence urbanisme (voir la loi Grenelle 2).

Pour les Métropole, il s'agit d'une intégration moins importante à partir des compétences ; il y aurait aussi une possibilité de compétences étendues pour des communautés d'agglomération renforcées. Il s'agit d'avoir des options à partir des compétences.

Les pôles métropolitains restent des syndicats mixtes avec des compétences déléguées par les agglomérations (par exemple, avec perception du VT transféré).

Une idée porte sur l'appel à compétences avec des subdélégations, par exemple pour les SCOT ou les AOT de 1^{er} et 2^{ème} niveau.

3- Réunion nationale commune avec le SNDGCT :

Cette réunion portera sur la réforme territoriale, le 03 février 2010.

Nous voulons faire appel à des sénateurs : un de droite et un de gauche.

La négociation avec le syndicat doit permettre l'organisation.

Nous allons demander une salle au Sénat.

1- Point sur la refonte du site Internet de l'association :

Une réunion avec Pascal FORTOUL ? Jean-François DAUVERGNE, Marie-Agnès DUCROT et Laurence ANGLEYS a fait le point.

Il en ressort :

- un visuel sobre, institutionnel et identifiable,
- une réalisation pour le 1^{er} trimestre 2010, après validation par le Bureau,
- pour le contenu, le site présentera l'association et ses activités et mettra en place un Intranet.

Le coût est de 15 000 €, avec la maintenance et les mises à jour pour 250 € par mois, sans la matière à fournir.

Il rest à voir : qui fait quoi, la définition du modèle économique en fonction de nos partenaires, la mise en ligne.

Le plan du site a été défini, avec des pages ouvertes et des pages internes.

Deux formes d'animation du site sont prévues :

- l'échange d'expérience ; nous allons contacter Mairie Conseil qui s'arrête.
- une FAQ, avec des référents internes ou externes, à définir. Nous devons aussi avoir un modérateur.

Le Bureau du 14 janvier 2010 validera la structure et l'aspect du site.

Le projet sera présenté dans un deuxième temps à l'ADCF pour envisager un lien.

2- Relèvement du montant des cotisations des adhérents :

Jean-François DAUVERGNE expose le résultat des réponses à l'enquête. Sur 535 adhérents, 100 ont répondu, 64 sur emploi fonctionnel et 36 non fonctionnels.

90 adhérents sont favorables au relèvement des cotisations.

Jean-François DAUVERGNE propose une cotisation de base de 30 € et l'adhésion à la SMACL obligatoire pour les emplois fonctionnels. Pour bénéficier d'un prix à la SMACL, il faut que tous les adhérents en emploi fonctionnel prennent l'assurance, sauf ceux qui sont déjà couverts par leur adhésion au SNDGCT.

Jean-Paul VOGEL propose des montants par tranche pour favoriser les adhésions des collègues de petites communautés.

Le Bureau arrête les montants suivants :

- emploi non fonctionnel : 30 €,
- - emploi fonctionnel : 90 €,
- - emploi fonctionnelle sans assurance : 50 €.

Une note explicative, préparée par Jean-François et Michel BIRÉ, sera envoyée avec le bulletin d'adhésion. Cette note doit être prête pour une diffusion avec l'envoi du 21 décembre.

5- Quetsions diverse :

Organisation de l'association :

Il s'agit du compte rendu de la réunion avec Fabienne de l'ADCF.

Les problématiques à régler :

- le fichier à finaliser

- la relation entre les membres de manière dématérialisée.

Pour le fichier, nous avons beaucoup de retour sur nos envois. Nous en avons besoin pour l'appelle aux adhésions et des cotisations. Nous utiliserons le fichier de l'ADCF (2 600 communautés) dont nous extrairons les communautés de plus de 10 000 habitants pour appeler à l'adhésion des DGA par un envoi au DGS.

Deux courriers sont en préparation.

Le fichier est une priorité ; cela permettra une meilleure efficacité de notre communication.

Nous avons des difficultés d'interface avec l'ADCF pour le secrétariat de l'association et surtout vis-à-vis des délégués régionaux. Il nous faut éviter le travail dans l'urgence et acquérir une autonomie de fonctionnement, sans compter sur l'ADCF.

Nous faisons jouer un droit de réponses à l'article de la Lettre du Cadre territorial « 7 contes et légendes de la décentralisation ». Jean-paul VOGEL est chargé de la rédaction.

Le Secrétaire,
Patrice BRETON